

## → Le Conseil d'Administration du CCAS

Article mis à jour le Vendredi 31 Juillet



**Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal doté d'une autonomie juridique et financière.**

**Chaque CCAS est présidé de droit par le Maire de la Commune, avec un Vice-Président élu par le Conseil d'Administration du CCAS.**

Les Centres Communaux d'Action Sociale animent une action générale **de prévention et de développement social** dans la Commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

À La Motte-Servolex, le CCAS regroupe les Services liés à **la petite enfance** (micro-crèche Coccinelle, structure multi-accueil Milipom', Relais Assistantes Maternelles), aux **personnes âgées** (EHPAD Les Terrasses de Reinach), **la Cuisine municipale, les services d'aides** (aide à domicile, portage des repas, ticket et cartes de bus...).

**Contact**  
**Centre Communal d'Action Sociale**  
Tél. **04 79 65 17 73**  
[ccas@mairie-lamotteservolex.fr](mailto:ccas@mairie-lamotteservolex.fr)

